



# Rapport annuel concernant l'administration du gouvernement du Nunavut

## Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

1er avril 2009 au 31 mars 2010

Ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales

Juin 2010

**Rapport annuel 2009-2010  
concernant l'application de la  
Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée  
(LAIPVP)**

Le ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales est heureux de présenter son rapport annuel d'activités concernant l'application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010.

**Contexte**

La *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* du Nunavut a repris intégralement en 1999 le texte de la loi adoptée par les Territoires du Nord-Ouest. Depuis ce temps, plusieurs modifications ont été apportées à la Loi et à ses règlements, incluant une mise à jour des organismes publics qui y sont assujettis (annexe A du règlement sur l'AIPVP). Cette modification, effectuée en juin 2004, avait pour but d'inclure les organismes publics créés depuis la naissance du territoire et de retirer de la liste les organismes associés aux Territoires du Nord-Ouest ou n'existant plus au Nunavut.

Le projet de loi n<sup>o</sup> 18, *Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée et certaines lois connexes*, a été sanctionné en novembre 2007. Le paragraphe 4(2) de cette Loi est entré en vigueur le 31 décembre 2007. Il accorde préséance à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* par rapport à toute autre loi en cas d'incompatibilité ou de conflit, sauf si l'autre loi stipule expressément qu'elle l'emporte sur la LAIPVP. En prévision de l'entrée en vigueur du paragraphe 4(2), un examen de toutes les lois territoriales a été effectué afin d'identifier les conflits potentiels pouvant exister entre la LAIPVP et d'autres lois. Lorsque des conflits potentiels ont été identifiés, les dispositions concernées ont été examinées afin de décider si des modifications étaient requises afin d'établir quelle loi aurait préséance.

La Loi sur l'AIPVP permet aux citoyens du Nunavut d'accéder à l'information détenue par les organismes publics, y compris les bureaux et les ministères du gouvernement, sous réserve de quelques exceptions à ce droit d'accès.

La Loi établit les règles concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels et permet aux citoyens de vérifier les renseignements personnels que les organismes publics détiennent à leur sujet afin qu'ils puissent au besoin faire corriger ces renseignements.

La Loi prévoit également que les décisions rendues par les organismes publics peuvent faire l'objet d'une révision indépendante en présentant une demande à cet effet au commissaire à l'information et à la protection de la vie privée (CIPVP).

## **Le fonctionnement de l'AIPVP**

Le gestionnaire de l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, rattaché au ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales, coordonne toutes les fonctions relatives à l'AIPVP au sein du gouvernement, y compris les questions législatives, la formation, l'élaboration des politiques et des procédures et les activités interministérielles.

Chaque organisme public possède un coordonnateur de l'AIPVP. Au ministère de la Santé et des Services sociaux et au ministère de l'Environnement, l'archiviste des documents administratifs occupe également la fonction de coordonnateur de l'AIPVP.

De la formation spécialisée portant sur les processus et les procédures de la LAIPVP est offerte par un spécialiste externe à tous les coordonnateurs et membres du personnel chargés du traitement des demandes d'AIPVP, des fonctions administratives qui s'y rattachent et de la protection des renseignements personnels. Des séances de formation sur des questions relatives à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée sont régulièrement offertes.

Le gestionnaire de l'AIPVP effectue des présentations, à Iqaluit et dans diverses communautés, lors des séances d'orientation des nouveaux employés et des journées de formation portant sur le Système de classement des dossiers administratifs. Des séances d'information sur l'AIPVP sont également organisées afin de répondre aux besoins précis des ministères et des organismes publics. Au cours de l'exercice 2009-2010, 444 employés du GN ont reçu de la formation sur l'AIPVP lors de 36 séances différentes. Cela comprenait des formations de base et des formations spécialisées à l'intention des coordonnateurs de l'AIPVP. En outre, de la formation spécialisée a été offerte aux cadres supérieurs, aux employés du ministère de la Santé et des Services sociaux et aux agents de conservation de la faune.

Vous trouverez en annexe du présent rapport un tableau résumant les formations offertes concernant l'AIPVP en 2009-2010. Outre ces séances de formation, les coordonnateurs de l'AIPVP tiennent des réunions mensuelles présidées par le gestionnaire de l'AIPVP afin de discuter des enjeux, des préoccupations et des informations récentes en matière d'AIPVP. La majorité des séances de formation se sont déroulées à Iqaluit, mais un certain nombre a été organisé à Baker Lake, Cambridge Bay, Igloolik, Pond Inlet et Rankin Inlet. En raison de contraintes budgétaires et de temps, certaines réunions se sont déroulées par l'entremise de téléconférences ou de la télésanté afin de rejoindre un plus grand nombre de collectivités.

Le gestionnaire de l'AIPVP travaille en étroite collaboration avec le personnel de la gestion des documents du ministère des Services communautaires et gouvernementaux, le personnel de la planification des services informatiques et avec l'archiviste rattaché au ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse. Il est également membre du Comité des documents publics.

## **Demandes relatives à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée**

Au cours de l'exercice 2009-2010, le gouvernement du Nunavut a reçu 87 demandes relatives à l'AIPVP. De ce nombre, 32 demandes provenaient d'individus souhaitant accéder à leurs renseignements personnels, 47 demandes avaient pour but d'accéder à des dossiers généraux du gouvernement, et 8 demandes provenaient d'autres gouvernements demandant accès à des documents détenus par des tiers en vertu de leurs propres lois d'accès à l'information. Aucune demande n'a été reçue cette année dans le but de corriger des renseignements personnels.

Les organismes publics reçoivent fréquemment des demandes informelles d'information. Un demandeur pourra dans de nombreux cas obtenir l'information désirée dans le cadre d'un tel échange avec l'organisme public. Les demandes informelles sont traitées en respectant l'esprit et l'intention de la Loi, mais sans appliquer le processus formel de la LAIPVP. Chaque organisme public et le gestionnaire de l'AIPVP traitent des demandes informelles de manière quotidienne.

Trois ministères – Santé et Services sociaux, Justice et Éducation – ont reçu des demandes liées aux pensionnats autochtones. Le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation ont traité ces demandes de manière informelle, mais le ministère de la Justice a traité ces demandes de manière formelle en vertu de la LAIPVP à la suite d'une recommandation du CPVP à cet égard. Ces demandes provenaient de cabinets d'avocats représentant les intérêts de leurs clients dans le cadre du dossier de règlement relatif aux pensionnats autochtones ou du gouvernement fédéral. Ces demandes requièrent souvent beaucoup de temps, car elles contiennent peu d'information de départ, notamment lorsqu'il s'agit d'information liée à la santé qui peut être disséminée dans plusieurs collectivités. Le ministère de la Santé et des Services sociaux a reçu cette année 30 demandes auxquelles il a dû consacrer 220 heures de recherche. Le ministère de l'Éducation a quant à lui reçu 4 demandes auxquelles il a consacré 25 heures de recherche. Le ministère de la Justice a pour sa part reçu 12 demandes traitées de manière formelle en vertu de la Loi, ce qui explique l'augmentation du nombre de demandes formelles traitées par ce ministère.

Le temps consacré par le ministère des Ressources humaines tient maintenant compte des demandes provenant d'autres ministères pour obtenir les renseignements personnels contenus dans le système P2K (base de données des renseignements personnels des employés constituée à l'aide du logiciel d'application *Personality 2000*). Ces demandes sont transmises au coordonnateur des demandes d'AIPVP du ministère des Ressources humaines, et les renseignements sont divulgués uniquement si les ministères ont besoin de cette information dans l'exécution de leurs fonctions. Quinze heures ont été consacrées aux demandes relatives au système P2K.

Tous les organismes publics sont invités à élaborer des politiques et des procédures leur permettant de divulguer de l'information sans avoir à recourir au processus formel de demande d'AIPVP.

Lorsqu'une demande formelle est présentée, mais réglée de manière informelle, il est possible d'annuler la demande formulée par écrit. Au cours de l'exercice 2009-2010, quatorze demandes de renseignements publics se sont réglées de cette manière.

Certaines demandes peuvent être annulées pour d'autres motifs. Vingt-cinq demandes ont été annulées pour d'autres motifs. Onze demandes ont été annulées parce que la demande devait être clarifiée avant que l'organisme public puisse y répondre, et qu'il a été impossible d'obtenir les clarifications requises, et quatorze demandes ont été annulées par les demandeurs qui ne souhaitaient ou ne voulaient plus obtenir l'information.

Plusieurs demandes touchent plus d'un ministère. Un demandeur peut présenter une demande qui touche plusieurs ministères. Dans de tels cas, chaque ministère doit chercher, trouver et traiter les dossiers indiqués dans la demande. Au cours du dernier exercice, huit demandes visaient plus d'un ministère.

Il arrive qu'un ministère ne soit pas en possession des dossiers demandés. Dans ces cas, la demande est alors transférée au bon endroit, ce qui s'est produit douze fois cette année.

Certaines personnes présentent des demandes multiples, soit simultanément ou l'une après l'autre, afin d'obtenir copie de divers dossiers détenus par un ou plusieurs ministères ou organismes publics. En 2009-2010, trente (30) demandeurs ont présenté 87 demandes.

Les demandes d'AIPVP peuvent être présentées dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut, mais toutes les demandes ont été présentées en anglais en 2009-2010.

Quatre demandes ont été reportées de l'exercice 2008-2009 et ont été compilées dans les statistiques de cette année.

### **Demandes de révision**

Trois demandes ont fait l'objet d'une demande de révision auprès du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée. Ces demandes provenaient respectivement du ministère de la Justice, du ministère des Services communautaires et gouvernementaux et du ministère des Ressources humaines. L'examen de la demande provenant du ministère de la Justice est terminé et le ministère a mis en œuvre l'une des deux recommandations formulées par le commissaire.

### **Frais**

Les individus n'ont pas à payer de frais pour accéder aux dossiers gouvernementaux contenant des renseignements personnels à leur sujet. Toutefois, des frais de 25 \$ sont exigés pour les demandes d'accès à d'autres dossiers gouvernementaux. Les demandeurs peuvent avoir à payer des frais pour certains services comme la photocopie, l'expédition, la préparation et la manutention d'un dossier, ou d'autres frais prévus à l'annexe B du règlement de la Loi sur l'AIPVP. (Note : le ministère ou l'organisme gouvernemental visé

peut choisir d'exempter le demandeur du paiement de la totalité ou d'une partie des frais si, par exemple, ce dernier n'est pas en mesure de payer les frais demandés.)

Un montant de 525 \$ a été amassé en frais de demande et de photocopies.

### **Temps et coûts**

Chaque organisme public doit tenir un registre du temps consacré tous les ans au traitement des demandes d'AIPVP, à exercer des fonctions administratives liées à l'AIPVP et à fournir de l'information et des données aux gestionnaires de l'AIPVP. Cette règle concernant l'enregistrement du temps consacré à la gestion de l'AIPVP a été instaurée à l'automne 2003, par conséquent le suivi d'une année complète a été effectué pour la première fois au cours de l'exercice 2004-2005. Des ajustements sont constamment apportés selon les besoins afin d'assurer la production de rapports les plus précis possible.

Le nombre d'heures consacrées au traitement des demandes d'AIPVP et aux fonctions administratives est approximatif. Les heures consacrées aux tâches administratives sont calculées séparément des heures consacrées au traitement des demandes d'AIPVP et comprennent la participation aux réunions du personnel, les séances de formation des employés responsables de l'AIPVP, les consultations au sein des ministères (y compris les demandes d'information des employés) et auprès de la population, l'identification et la gestion des questions liées à la protection des renseignements personnels, la rédaction de rapports et l'application générale des règles relatives à l'AIPVP.

Un taux horaire moyen de 35 \$ a été utilisé pour calculer les coûts encourus par les ministères et organismes publics du GN.

Au total, 926,7 heures ont été consacrées au traitement des demandes d'AIPVP pour un coût de 32 434,50 \$. Les tâches administratives ont quant à elles requis 354 heures de travail et coûté 12 390 \$. Ces estimations s'appuient sur les informations fournies par les organismes publics et sont souvent dans les faits inférieures aux coûts réels. Les coûts liés à la formation de spécialistes externes sont indiqués sur une ligne séparée et atteignent 18 652,55 \$. De manière très prudente, on estime donc que les ministères et organismes publics du gouvernement du Nunavut ont dépensé environ 63 477,05 \$ en 2009-2010 pour traiter les demandes d'AIPVP, exécuter les fonctions administratives qui s'y rattachent et participer aux formations dans le domaine de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée.

### **Nouvelles récentes**

- Le ministère de la Santé et des Services sociaux a retenu les services de spécialistes de la protection de la vie privée et de la sécurité qui ont participé à l'élaboration d'une Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée basée sur le Système d'information clinique Meditech en vue de l'implantation de dossiers électroniques de santé. Le groupe consultatif sur la protection des renseignements personnels avec l'aide d'experts dans ce domaine a élaboré une série de politiques

portant sur les normes de protection de la vie privée et les règles de sécurité qui régiront le système de dossiers de santé électroniques interopérables du Nunavut. Le ministère de la Santé et des Services sociaux a également créé un nouveau poste d'agent principal responsable de la protection des renseignements personnels sur la santé qui est chargé de mettre en œuvre et d'assurer le suivi du programme de protection des renseignements personnels et de sécurité. Le ou la titulaire de ce poste travaillera en étroite collaboration avec le groupe consultatif multiministériel sur la protection des renseignements personnels composé de membres de la Division de l'AIPVP et de la gestion des dossiers du GN.

- En 2009-2010, on a constaté que plusieurs dispositions de la Loi sur l'AIPVP étaient désuètes ou incompatibles avec les pratiques gouvernementales actuelles ou celles d'autres provinces ou territoires. La Loi sur l'AIPVP a fait l'objet d'un examen approfondi, et sous la direction du ministère de l'ÉAI, le gouvernement du Nunavut a entrepris une mise à jour de la Loi sur l'AIPVP.

## **Conclusion**

Un total de 87 demandes d'AIPVP ont été présentées au cours de l'exercice 2009-2010, ce qui représente une augmentation de 24 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique en partie par la décision du ministère de la Justice de traiter les demandes relatives aux pensionnats indiens en vertu de la Loi.

Le processus de compilation des heures consacrées à l'examen de chaque demande deviendra plus précis au fil du temps au fur et à mesure où les coordonnateurs de l'AIPVP et d'autres membres du personnel seront plus familiers avec les dispositions de la Loi. Nous avons encore de la difficulté à compiler les heures de tous les employés participant au processus d'AIPVP. Par exemple, les heures passées à chercher certains dossiers ou les heures consacrées par les avocats à la fourniture de conseils juridiques ne sont pas toujours comprises dans la compilation des heures liées à l'AIPVP.

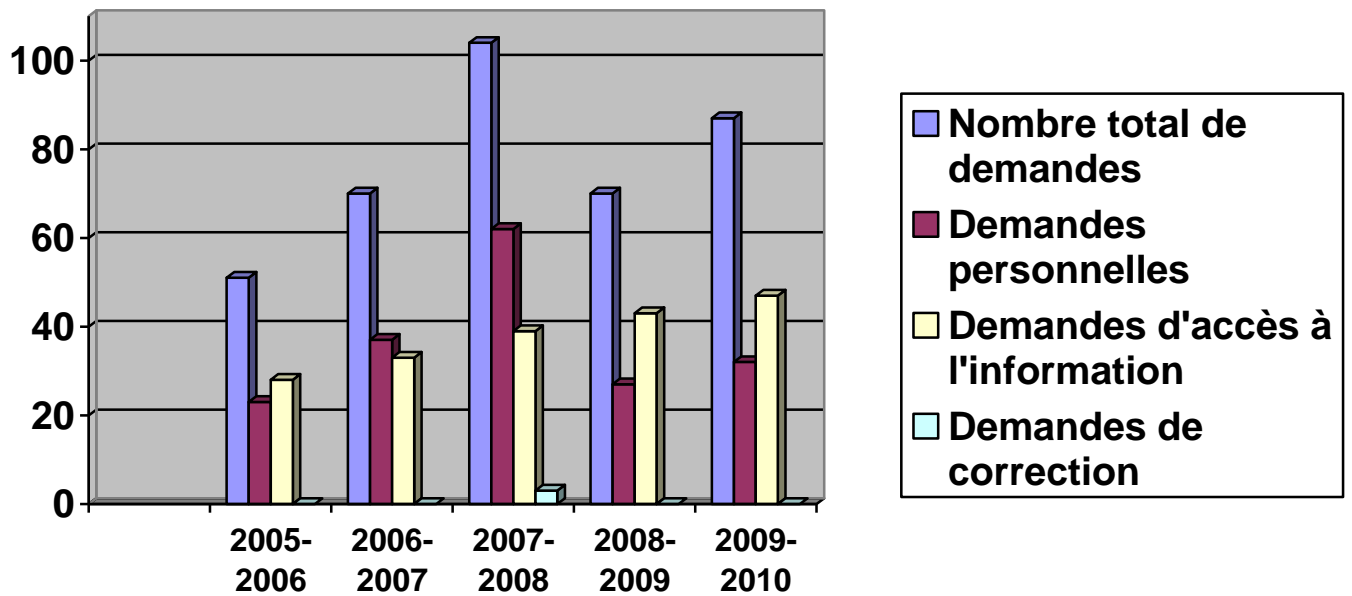
Le temps le plus court enregistré pour répondre à une demande très simple était de 0,5 heure. La plupart des ministères ont consacré de 20 à 30 heures par demande, alors qu'un ministère a dû consacrer 150 heures pour régler un seul dossier. La quantité de documents liés à chaque demande est désormais notée à l'aide d'un timbre numérique. Les demandes exigent la production de documents de tailles variées allant d'une page à 551 pages dans le cas d'une demande portant sur des renseignements personnels présentée au ministère de la Santé et des Services sociaux

La sensibilisation accrue du public relativement aux droits à l'accès à l'information en vertu de la Loi sur l'AIPVP jumelée à la formation continue du personnel et à l'engagement du gouvernement en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée a une incidence directe sur les activités d'AIPVP au sein des ministères et des organismes publics du gouvernement du Nunavut.

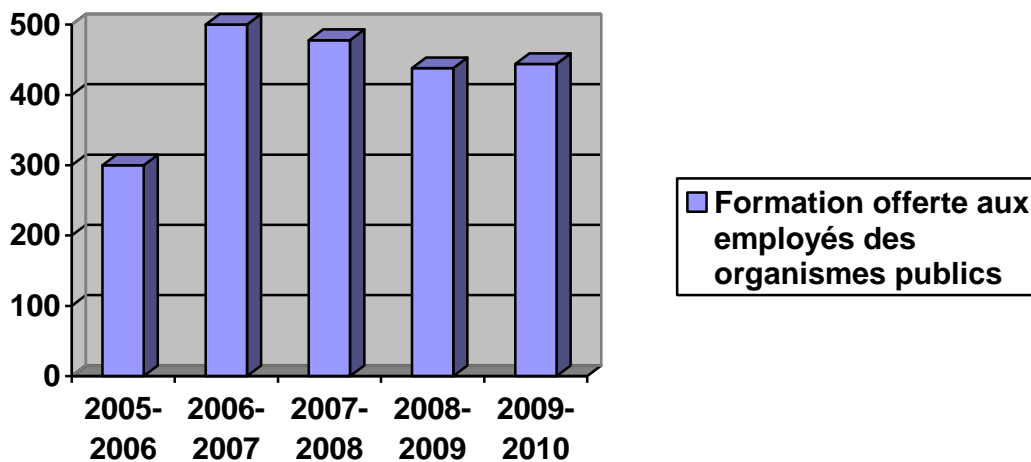
Rapport annuel d'activités de l'AIPVP 2009-2010



Ministère/organisme	Nombre de demandes	Demandes vie privée	Demandes accès à l'inform.	Demandes de la part d'autres gouv.	Nombre d'heures pour traiter les demandes	Nbre d'heures adm.	Demandes annulées	Honoraires perçus	Demandes de révision	Coûts
Commission de l'apprentissage et de la qualification professionnelle des métiers et des professions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Services communautaires et gouvernementaux (SCG)	15	0	14	1	124,5	0	2	200 \$	1	4357,50 \$
Culture, Langue, Aînés et Jeunesse (CLAJ)	3	0	3	0	22,5	29	1	25 \$	0	1802,50 \$
Développement économique et Transports (DET)	9	4	5	0	56	0	1	50 \$	0	1960 \$
Éducation	3	1	2	0	6	19	2	25 \$	0	875 \$
Environnement	7	2	3	2	276	7	1	25 \$	0	9905 \$
Exécutif et Affaires intergouvernementales (EAI)	9	1	4	4	35	0	3	25 \$	0	1225 \$
Finances	4	2	2	0	11	3	2		0	490 \$
Santé et Services sociaux (SSS)	10	2	8	0	87,5	220	1	75 \$	0	1076,50 \$
Ressources humaines (RH) – incluant le temps accordé aux demandes P2K	6	5	1	0	46	15	0	25 \$	1	2135 \$
Justice	17	14	2	1	245,2	48	12	50 \$	1	10 262 \$
Commission des normes du travail (CNT)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 \$
Commission des services juridiques (CSJ)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 \$
Commission des licences d'alcool (CLA)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 \$
Société des alcools	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 \$
Collège de l'Arctique du Nunavut (CAN)	2	0	2	0	4	10	1	25 \$	0	490 \$
Société d'habitation du Nunavut (SHN)	2	1	1	0	13	3	1	25 \$	0	560 \$
Société de crédit aux entreprises du Nunavut	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 \$
Société d'énergie du Nunavut/Société d'énergie Qulliq (SEQ)	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0 \$
Société de développement du Nunavut (SDN)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 \$
Comité des documents publics/Archives du Nunavut	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 \$
Conseil Qullit de la condition féminine du Nunavut	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 \$
Comité de soutien aux victimes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 \$
Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 \$
<b>Totaux</b>	<b>87</b>	<b>32</b>	<b>47</b>	<b>8</b>	<b>926,7</b>	<b>356</b>	<b>27</b>	<b>525 \$</b>	<b>3</b>	<b>44 894,50 \$</b>



Le graphique ci-dessus donne un aperçu de l'activité liée aux demandes d'AIPVP au cours d'une période de quatre ans. Veuillez noter que les demandes de divulgation de documents provenant d'autres gouvernements sont incluses dans les demandes d'accès à l'information.



Le graphique ci-dessus donne un aperçu de de la formation sur l'AIPVP offerte aux employés du GN sur une période de cinq ans.

<b>Date</b>	<b>Lieu</b>	<b>Groupe visé</b>	<b>Nbre de participants</b>	<b>Type</b>	<b>Animateur</b>
7 avril 2009	Iqaluit	DET; FIN;SDN.; CAN; SCG; RH; JUS	12	AIPVP/gestion de documents	Gestionnaires de documents/AIPVP
8 avril 2009	Iqaluit	DET; FIN.; SSS; ENV; CLAJ; EAI (2 <sup>e</sup> étage AL)	9	AIPVP/gestion de documents	Gestionnaires de documents/AIPVP
11 mai 2009	Iqaluit	Tous les ministères	34	Formation de base AIPVP	Spécialiste de l'AIPVP
12 mai 2009	Iqaluit	Tous les ministères	28	Formation avancée AIPVP	Spécialiste de l'AIPVP
13 mai 2009	Iqaluit	Gestionnaires, directeurs, SMA, SM, Présidents	19	Présentation de l'AIPVP pour hauts dirigeants	Spécialiste de l'AIPVP
13 mai 2009	Iqaluit	Divers ministères du GN	5	AIPVP/gestion de documents	Gestionnaires de documents/AIPVP
13 mai 2009	Iqaluit	Santé et Services sociaux – Hôpitaux	7	AIPVP pour fournisseurs de soins de santé	Spécialiste de l'AIPVP
14 mai 2009	Iqaluit	Divers ministères du GN	25	Évaluation des impacts AIPVP	Spécialiste de l'AIPVP
15 mai 2009	Iqaluit	Santé et Services sociaux	14 plus 1 en téléconférence de Cambridge Bay	AIPVP pour fournisseurs de soins de santé	Spécialiste de l'AIPVP
10 juin 2009	Iqaluit	Divers ministères du GN	11	AIPVP/gestion de documents	Gestionnaires de documents/AIPVP
11 juin 2009	Iqaluit	Divers ministères du GN	10	AIPVP/gestion de documents	Gestionnaires de documents/AIPVP
24 juin 2009	Iqaluit	Coordonnateurs de l'AIPVP	9	Réunions des coordonnateurs de l'AIPVP	Gestionnaire de l'AIPVP
24 juin 2009	Iqaluit	Étudiants d'été du GN	20	Formation de base AIPVP	Gestionnaire de l'AIPVP
26 juin 2009	Iqaluit	Coordonnateurs AIPVP – Justice et SCG	2	Formation des coordonnateurs de l'AIPVP	Gestionnaire de l'AIPVP
9 sept. 2009	Iqaluit	Divers ministères du GN	20	Orientation des employés	Gestionnaire de l'AIPVP
9 sept. 2009	Iqaluit	Divers ministères du GN	12	AIPVP/gestion de documents	Gestionnaires de documents/AIPVP
10 sept. 2009	Iqaluit	Divers ministères du GN	12	AIPVP/gestion de documents	Gestionnaires de documents/AIPVP
1 <sup>er</sup> oct. 2009	Iqaluit/ Tél.	Infirm. communautaires	2	AIPVP/gestion de documents	Gestionnaire de l'AIPVP

6 oct. 2009	Iqaluit	Divers ministères du GN	12	AIPVP/gestion de documents	Gestionnaires de documents/AIPVP
7 oct. 2009	Iqaluit	Divers ministères du GN	9	AIPVP/gestion de documents	Gestionnaires de documents/AIPVP
14 oct. 2009	Iqaluit	Coordonnateurs de l'AIPVP	6	Réunion des Coordonnateurs de l'AIPVP	Gestionnaire de l'AIPVP
20 oct. 2009	Baker Lake	Divers ministères du GN	19	AIPVP/gestion de documents	Gestion de documents
22 oct. 2009	Rankin Inlet	Divers ministères du GN	19	AIPVP/gestion de documents	Gestion de documents
3 nov. 2009	Igloolik	Divers ministères du GN	11	AIPVP/gestion de documents	Gestion de documents
4 nov. 2009	Pond Inlet	Divers ministères du GN	11	AIPVP/gestion de documents	Gestion de documents
9 nov. 2009	Cambay	Divers ministères du GN	10	AIPVP/gestion de documents	Gestion de documents
24 nov. 2009	Iqaluit	Divers ministères du GN	10	AIPVP/gestion de documents	Gestionnaires de documents/AIPVP
25 nov. 2009	Iqaluit	Employé Environnement	15	Formation AIPVP	Coordonnateur AIPVP Environnement
25 nov. 2009	Iqaluit/ Tél.	Infirm. communautaires	1	AIPVP/gestion de documents	Gestionnaire de l'AIPVP
25 nov. 2009	Iqaluit	Divers ministères du GN	11	AIPVP/gestion de documents	Gestionnaires de documents/AIPVP
26 nov. 2009	Iqaluit	Divers ministères du GN	7	AIPVP/gestion de documents	Gestionnaires de documents/AIPVP
26 nov. 2009	Iqaluit	Divers ministères du GN	10	AIPVP/gestion de documents	Gestionnaires de documents/AIPVP
13 janvier 2010	Iqaluit	Coordonnateurs de l'AIPVP	11	Réunions des coordonnateurs de l'AIPVP	Gestionnaire de l'AIPVP
27 janvier 2010	Iqaluit	Divers ministères du GN	16	Orientation des employés	Gestionnaire de l'AIPVP
16 février 2010	Iqaluit	Divers ministères du GN	10	AIPVP/gestion de documents	Gestionnaires de documents/AIPVP
17 février 2010	Iqaluit	Divers ministères du GN	4	AIPVP/gestion de documents	Gestionnaires de documents/AIPVP
		<b>Total</b>	<b>444</b>		